



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Ambre TREGUY
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 70 97
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 1^{er} février 2023

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Président,

Par courrier, réceptionné le 29 décembre 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la modification n°12 du PLU de Fontainebleau-Avon arrêté lors du conseil communautaire du 26 mai 2022.

Seul le point 4 de cette modification est soumis à l'avis de la CDPENAF, à savoir la transformation du STECAL Nb en STECAL Nb2 pour permettre l'installation de nouveaux équipements sportifs sur le secteur du stade Philippe MAHUT sur la commune de Fontainebleau.

Ce projet a fait l'objet d'une consultation électronique des membres de la commission clôturée le 30 janvier 2023.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur le projet de modification n°12 du PLU de Fontainebleau-Avon, dans les limites de constructions annoncées par le projet.

Conformément à l'article R153-8 du Code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Pascal GOUHOURY
Communauté d'Agglomération
Pays de Fontainebleau
44 rue du Château
77300 FONTAINEBLEAU


Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne
Vincent JECHOUY